

Déchetterie de
Praz-Faucon
Ch. de Praz-Faucon 1
CH-1053 Cugy
www.cugy-vd.ch

Une nouvelle déchetterie mixte et ambientale pour Cugy

Pour mieux gérer ses déchets Cugy a construit une nouvelle déchetterie. Désireuse d'orienter son parc immobilier vers une gestion durable, la commune a opté pour une construction en bois dotée d'une technique basée sur les énergies renouvelables.

Chaque commune se doit de mettre un frein à l'augmentation croissante des déchets et de bien gérer ces derniers. Dans ce but, les autorités ont l'obligation de prendre des mesures incitatives. La collecte sélective des déchets est le premier maillon d'une chaîne de gestion écologique. Il est alors nécessaire d'accéder à une infrastructure adaptée aux besoins. Sa densité doit permettre à tous les détenteurs de déchets de les amener à un endroit centralisé.

■ La nouvelle déchetterie de Cugy

La déchetterie de Cugy était devenue obsolète. Pour parer au problème environnemental et social que cette dernière posait, la commune a décidé de construire un nouveau bâtiment, respectueux de l'environnement. L'ouvrage qui a été achevé au printemps dernier accueille dès à présent, la nouvelle déchetterie ainsi que les services de la voirie.

La construction privilégie largement le bois. Elle est posée sur un radier en béton armé. Les espaces destinés aux services de la voirie sont bâtis avec des briques de béton. Ils sont habillés en extérieur de 534 m² de lambris de mélèze prégrisailé «silverwood». Ainsi traité et teinté, l'ensemble revêt une neutralité agréable à l'œil et se fond dans le paysage.

À l'intérieur, les locaux sont séparés par des murs en maçonnerie laissés apparents. Une dalle en béton forme l'étage supérieur. Les plafonds sont en OSB. Pour avantager une construction économique, l'aspect



brut a été privilégié. Les architectes ont souhaité aller à l'essentiel et éviter tout gaspillage. Les locaux de la voirie se composent d'un garage pour véhicules, d'un atelier tempéré destiné à la réparation des camions et d'un local de menuiserie. Dans les parties administratives, on trouve des bureaux, des vestiaires avec douches et wc ainsi qu'un réfectoire. L'étage abrite un local technique, une chaufferie à pellets



de bois ainsi que le centre de gestion des 141 panneaux photovoltaïques (232 m²) installés en toiture. Une charpente en bois, d'une longueur de 21 mètres, d'un seul tenant forme la toiture des bâtiments techniques et le couvert de la déchetterie. L'abri est supporté par des poteaux de 20/26 d'une

hauteur variant de 458 cm à 575 cm. Ils protègent les différentes sections et quais de chargement/déchargement de la déchetterie. Une isolation en laine de verre de 14 cm a été mise en place pour les parties chaudes. L'ensemble est fini avec une étanchéité multicouche, recouverte de gravier.

■ Données techniques

Maître de l'ouvrage :
Commune de Cugy

Bureau d'architecture :
AGT Bureau technique

Ingénieur civil :
Fellrath

Ingénieur bois :
Ducret à Orges

Entreprise bois :
Kurt SA à Orbe

Coûts :
2,1 mio

Volume SIA :
6520



Pour traiter les déchets encombrants non polluants tels que métaux, petites ferrailles, végétaux, gravillons, mais aussi terre, pierres de démolitions, piles, huiles usées, verres et papiers et autres matériaux, divers conteneurs sont mis à disposition. Ils sont accessibles par une allée latérale qui permet un accès rapide aux diverses bennes. Grâce à un circuit simple les usagers bénéficient d'une circulation fluide et d'une décharge aisée de leur matériel. L'aménagement général est complété par des conteneurs disposés à différents endroits de la parcelle. Un îlot central est destiné aux déchets végétaux. Pour éviter une putréfaction rapide des dépôts organiques, un couvert en bois a été construit et forme une niche complémentaire à l'ensemble.

Le mode de construction choisi pour la nouvelle déchetterie a permis d'une part de maîtriser entièrement les coûts de construction et d'autre part, de respecter les délais impartis pour la réalisation du tout. Un compromis qui permet aux habitants de Cugy, mais aussi à ceux de Vernand et de Montheron de profiter d'infrastructures pratiques pour mieux gérer leurs déchets.

■ Salomé Ramelet

